

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 089

Objet : ADHÉSION AU « SERVICE FAST CERTINOMIS » A DESTINATION DU PRÉSIDENT ET DE LA 1^{ÈRE} VICE PRÉSIDENTE

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la proposition financière de la société « DOCAPOSTE » ;

Considérant la nécessité de s'octroyer les services de la société DOCAPOSTE pour adhérer au certificat RGS ** Certinomis ;

DECIDONS

- ARTICLE 1** d'accepter et de signer la proposition financière de la société DOCA-POSTE, Sis, 37/41 rue du Rocher à Paris (75008), pour un montant de 552,00 euros HT.
- ARTICLE 2** Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée au registre des décisions.



Fait à Senlis, le 18 JUIN 2026

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 18 JUIN 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 18 JUIN 2026